

Cie GENERALI IARD & VIE

CENTRE EQUESTRE LE PILON
MME SPILMANN DOMINIQUE
CHEMIN GEORGES SIMON OHM
04100 MANOSQUE

**ATTESTATION D'ASSURANCE
« RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE »
ETABLISSEMENTS EQUESTRES**

SAS EQUI#GENERALI, Agent Général Mandataire de la Compagnie GENERALI assurances dont le
Siège se trouve 2 RUE PILLET-WILL 75 009 PARIS ;

Atteste par la présente que :

CENTRE EQUESTRE LE PILON
MME SPILMANN DOMINIQUE
CHEMIN GEORGES SIMON OHM
04100 MANOSQUE

est couvert par police Responsabilité Civile n° AM349435/A_4221

Ce contrat couvre l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui
incomber dans le cadre de la pratique, de l'enseignement de l'équitation et de l'organisation de
manifestations sportives ou non, en tous lieux, et ce, conformément à l'article L322-2 du Code du Sport.

Cette garantie s'exerce en application des articles L321-7 et D321-1 à D321-5 du Code du Sport, dans
la limite des montants suivants :

A. RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

1.0	Tous dommages confondus	10 000 000 EUR	--	500 EUR
2.0	Ce plafond englobe les limites particulières suivantes :			
2.1	Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 EUR	--	500 EUR
2.2	Atteintes à l'environnement par sinistre et par année d'assurance	1 000 000 EUR	--	--
2.3	Intoxications alimentaires par sinistre et par année d'assurance	2 000 000 EUR	--	--
2.4	Faute inexcusable par sinistre et par année d'assurance	1 500 000 EUR	--	500 EUR
2.5	Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 000 000 EUR	500 EUR	
2.6	causés ou subis par le personnel de l'Etat			
	Dommages immatériels non consécutifs	300 000 EUR	10%	mini 500 EUR maxi 1000 EUR
2.7	Dommages aux biens immobiliers confiés - maxi 90 jours/an	1 000 000 EUR	10%	mini 500 EUR maxi 1000 EUR
2.8	Dommages aux biens mobiliers confiés autre que le vol	100 000 EUR		
	(limitation à 40 000 EUR pour les tentes et chapiteaux et 20 000 EUR pour les appareils électriques et électroniques)			

2.9	Vol aux biens mobiliers confiés (imitation à 10 000 EUR pour les appareils électroniques et électroniques)	40 000 EUR	10%	mini 500 EUR maxi 1000 EUR
2.10	Vol vestiaire	5 000 EUR	10%	mini 500 EUR maxi 1000 EUR
2.11	Dommmages aux animaux confiés :	10 000 EUR	500 EUR	
	a) par animal*	10 000 EUR		
	b) par année d'assurance*	100 000 EUR		
	*sauf si garantie supérieure souscrite (voir p2 des Dispositions Particulières).			
2.12	Dommmages aux biens des préposés Vol, détournements des préposés ou négligences	50 000 EUR	10%	mini 500 EUR maxi 1000 EUR
2.13	Traitement agricoles par produits phytosanitaires	300 000 EUR	10%	mini 500 EUR maxi 1000 EUR

B. RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON
1.0 Tous dommages confondus par sinistre et par année d'assurance 1 600 000 EUR
1.1 Dont immatériels non consécutifs 150 000 EUR

C. FRAIS VETERINAIRES – DOMMAGES DE COLLISION
1.0 Frais Vétérinaires 10 000* EUR
2.0 Dommages de Collision 3 000 EUR

2.0 Dommages de Collision 3 000 EUR
L'indemnité est fixée par notre vétérinaire expert.

D. PROTECTION PENALE ET RECOURS
1.0 Protection Pénale et Recours 35 000 EUR

La présente attestation est valable du 01/10/2018 au 31/10/2019 inclus, sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

☐ Extension de Garanties

➤ Garantie « Individuelle Accident » étendue aux :

➔ Groupes

L'Agent Général Mandataire,

Fait à Caen, le 5 avril 2019

EQUI#GENERALI
GENERALI assurances
25, quai de la Londe - BP 3032
14017 CAEN CEDEX 2
Tél. 02 31 06 11 60 - Fax 02 31 94 24 74
Courriel : caen@agence-general.fr

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter l'ACAM 61, rue Tailbout - 75436 PARIS CEDEX 09

25, quai de la Londe - BP 3032 - 14017 CAEN Cedex 2 - Tél : 02 31 06 11 60 - Fax : 02 31 94 24 74 - courriel : caen@agence-general.fr
Rhinnet fermé le samedi - RCS Caen 751 099 078 - Code APE 6622Z